

VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE



Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal
Vu la vente au déballage de l'Association « Comité des Fêtes du Planty », du Dimanche 12 Mai 2024, rues Florent Evrard, Aurillac, Montsalvy, Barriac et Saint Cernin à Leforest.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la Circulation et le Stationnement dans les rues Florent Evrard, Aurillac, Montsalvy, Barriac et Saint Cernin pour permettre le bon déroulement de la vente au déballage et des animations organisées par l'Association « Comité des Fêtes du Planty » représenté par Monsieur ENNAS Angelo, Président de l'association.

2024/061

**ARRETE TEMPORAIRE
DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

- Article 1 La Circulation et le Stationnement de tous genres seront interdits **le Dimanche 12 Mai 2024 de 05H00 à 20H00, sur les parkings de la Maison de Quartier « Lucienne et Roland Prevost à Leforest.**
- Article 2 Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.
- Article 3 Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Organisateurs de la vente au déballage.
- Article 4 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 5 L'Association « Comité des Fêtes du Planty »,
Madame la Directrice Générale des Services
Le Commissaire de Police,
La Police Municipale,
Les Services de secours et d'incendies de Leforest,
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et publié sur le Site de la Ville.

Fait à Leforest, le 6 Mai 2024.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 07/05/2024.

Le Maire

Christian MUSIAF



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

